



## SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 177

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

L'an deux mille vingt, le mardi 6 octobre , le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, LEVOYER Thérèse suppléante de BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, LECLERC Marie - Joëlle suppléante de DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, HAUVET Rachelle suppléante de FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves (jusqu'à 21h17), HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (jusqu'à 19h45), AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert (à

partir de 19h04), LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany (à partir de 18h38) suppléant de LEROSSIGNOL Françoise (jusqu'à 18h38), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (à partir de 19h16), MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, BAUDELOT Laurent suppléant de MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, LEBLOND Christian suppléant de PESNELLE Philippe, PIC Anna, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à PIC Anna, HERY Sophie à HEBERT Karine, LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine (à partir de 19h45), LEPOITTEVIN Sonia à POIGNANT Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis procuration à VILLETTE Gilbert, VARENNE Valérie à HUREL Karine.

#### **Excusés :**

ASSELIN Etienne, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, DUCOURET Chantal, FALAIZE Marie-Hélène, LEFAUCONNIER François.

## **Délibération n° DEL2020\_137**

### **OBJET : Aides à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité - Modification du règlement d'intervention communautaire**

#### **Exposé**

Le 28 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a adopté son règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité. Ce règlement a été une première fois complété en 2019 afin de préciser les modalités d'intervention concernant l'économie sociale et solidaire, ou encore l'éligibilité des SCI.

Pour mémoire, en ce qui concerne le soutien aux investissements immobiliers des entreprises, la Communauté d'Agglomération a délégué au Département de la Manche, l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise sur la partie « bâtiment ». La CAC intervient quant à elle directement sur la partie foncière par l'application de rabais sur les prix des terrains.

La présente délibération a pour objet de compléter une nouvelle fois ce règlement par l'intégration d'un volet supplémentaire et spécifique « TPE-Emploi », destiné aux très petites entreprises qui ont besoin de mener des investissements immobiliers comme par exemple, des travaux de réhabilitation/rénovation.

Cet élargissement du règlement a pour objectif de soutenir les initiatives privées en faveur de l'investissement immobilier d'entreprise lors de la reprise, la modernisation ou l'extension des activités économiques, (artisanat, petite industrie, commerce). Il agit en complémentarité du règlement actuel qui lui, s'adresse aux projets d'investissement plus conséquents (seuil d'intervention de 100 k€ et aide plafonnée à 500 k€), en zones d'activité communautaires. Il s'adresse en outre, aux plus petites structures dont les capacités d'investissement sont souvent inférieures à celles des PME.

Concernant les investissements éligibles, il s'agit de soutenir l'achat des murs, des constructions, des travaux de modernisation, des rénovations, des agrandissements, des travaux intérieurs et extérieurs et tout autre aménagement à caractère immobilier (hors vitrines et enseignes), les honoraires d'architecte, les bureaux de contrôle. Le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un développement, d'une modernisation de l'outil de production ou d'une reprise.

Le seuil d'investissement est de 10 000 € HT. L'intervention proposée est une avance remboursable de 25 % des dépenses éligibles, plafonnée à 100 000 €, qui peut être complétée d'une bonification sous forme de subvention d'un montant maximal de 10 000 €, suivant la création d'emplois générée par le projet.

Il est à noter que le Département de la Manche intégrera dans ses modalités d'intervention ces mêmes nouveaux éléments.

#### **Délibération**

**Vu** le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), et notamment ses articles 107 et 108, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2009,

**Vu** les régimes cadres exemptés de notification N°SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) et N°SA 40453 relatif aux aides en faveur des PME adoptés sur la base du règlement d'exemption par catégorie N° 651/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 26 juin 2014,

**Vu** le règlement UE N°1407/2013 de la CE du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides *de minimis*,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1511-3,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi NOTRe,

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 8 décembre 2016 acceptant la délégation de compétence en matière d'immobilier d'entreprise,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 sur l'adoption de son règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise et de foncier d'activité,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Adopter** le nouveau règlement d'intervention joint en annexe,
- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE